

Bonjour à tous,

La commune embauche un·e **animatrice·teur stagiaire ou diplômé·e pour compléter l'équipe d'animation pour les vacances d'hiver et de printemps.**

Dates :

- **du 4 au 8 mars 2024 (5 jours)**
- **du 22 avril au 3 mai 2024 (9 jours)**

Public : jeunes de 11 à 17 ans

Lieu : Commune de Rédéné

Date limite de candidature : mercredi 24 janvier 2024

Entretien d'embauche : 26 et 27 janvier 2024

(une réunion et des heures de préparation sont prévues en amont de la période)

Tu es motivé·e, dynamique, plein·e d'envie pour faire vivre des vacances aux jeunes de la commune. Prêt·e à créer, jouer, inventer, s'amuser, rire...

Le but premier ? Leur épanouissement, les nouvelles expériences,

Comment ? par l'animation des espaces, l'aménagement, la prise en compte des choix des jeunes, les grands jeux, les chants, des veillées mémorables.... Une variété d'activités originales dont tu as le secret.

Tu les accompagneras sur le planning que nous élaborerons ensemble.

Il est indispensable que tu sois :

– **Stagiaire BAFA a minima**

– Capable d'organiser des activités et de t'impliquer dans l'animation des temps informels

Si l'aventure te tente, envoie **CV** et/ou **lettre de motivation** (indique tes expériences avec des enfants et/ou jeunes, les activités mises en place, ce que tu peux mener, ce que tu souhaiterais proposer...).

Courriel : service.jeunesse@redene.bzh

Ta candidature sera rapidement étudiée et une réponse est assurée.

A bientôt

Diplôme(s) :

Stagiaire BAFA

BAFA, BAFA, BPJEPS / BEATEP, Brevets d'animation, CPJEPS / BAPAAT, Diplômes d'État professionnels, DUT Carrières Sociales, Licence Pro Métiers de l'animation

Intitulé du poste :

Animateur / Animatrice, espace jeunes (11-17 ans)

Lieu du poste :

Espace jeunes de Rédé né

12, rue de Rosbigot

29300 rédéné

Date de contrat :

- Du 4 au 8 mars 2024 + ½ journée de préparation
- Du 22 avril au 3 mai 2024 + 1 journée de préparation

Type de contrat :

CDD

Type de structure :

ACM

Rémunération :

SMIC horaire

Majeur : 40h/semaine

Mineur : 35h/semaine, 8h/jour maximum